

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 29 Mai 2017

Objet
Guide des
démarches
participatives,
règlement des
budgets
participatifs,
fiche projet
budget
participatif.
Approbation

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 Mai 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents : MME N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, MME C. LACUEY, M. IGLESIAS, MME DURLIN, M. GALAN, MME REMAUT, MME COLLIN, MME BONNAL, MME LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA, MME LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, MME HERMENT, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. HADON , Mme VELU, M. GELOS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU - MME MILLORIT à Mme COLLIN – MME CHEVAUCHERIE à M. MEYRE, MME LAQUIEZE à Mme DURLIN, M. VERBOIS à M. CALT

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac, dans le prolongement des actions initiées dès 2006 dans le cadre des projets de renouvellement urbain et depuis 2009 dans le cadre de l'Agenda 21, souhaite renforcer les actions en faveur de la participation citoyenne.

A travers ces démarches, la Ville souhaite remettre les citoyens au cœur de la vie de leur cité.

Pour ce faire, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 30 Janvier 2017, un poste de Chargée de Mission « Démocratie Participative » a été créé.

Après une période consacrée à la réalisation d'un diagnostic et d'une série de rencontres avec les villes pionnières en matière de démarches participatives, un travail d'élaboration d'un Guide des Démarches Participatives a été entamé par la Chargée de Mission.

Durant cette phase, Habitants, Elus, Fonctionnaires, Conseils de Quartiers, Centres Sociaux, Conseils des Sages, Conseils Citoyens, ont été consultés et ont ainsi contribué à la collecte des éléments qui, après synthèse, constituent le Guide des Démarches Participatives. Ce document a fait l'objet d'un retour auprès de l'ensemble des contributeurs et fait aujourd'hui l'unanimité.

Ce guide co-écrit et co-construit se veut explicatif, simple, il doit permettre à chacun de trouver sa place dans ces nouveaux types d'échanges, il est évolutif.

Cette démarche de co-construction partenariale sera aussi utilisée pour la création d'une charte des Conseils de Quartiers.

Monsieur le Maire rappelle que parmi les actions relevant de la participation citoyenne, il a souhaité que, dès 2017, les budgets participatifs se mettent en place. Les budgets participatifs visent principalement à favoriser la participation des Floiracais, à répondre au plus près aux besoins de nos habitants et à renforcer les liens avec l'Institution Municipale.

Le principe est de permettre à chaque résident Floiracais âgé de plus de 9 ans, de pouvoir proposer des projets destinés à améliorer le cadre de vie. Pour 2017, seules les dépenses liées à des projets d'investissement seront prises en compte avec un seuil maximum de 25 000 € par projet.

Les projets, après une phase d'analyse, feront l'objet d'une votation citoyenne, et les projets retenus seront réalisés après une présentation en Conseil Municipal, le 7 novembre 2017.

Le budget 2017 a été fixé à 100 000 €.

Un Comité Paritaire composé d'Elus, d'Habitants, assurera le suivi de l'ensemble de la Démarche des Budgets Participatifs, mais aussi des Démarches Participatives.

Pour rappel, dans le cadre des projets de renouvellement urbain Joliot-Curie et Dravemont et conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, une méthodologie de concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement associant les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées est portée par Bordeaux Métropole. Ces modalités de concertation s'intègrent dans la stratégie de développement des démarches participatives de la Ville et sont précisées dans la délibération métropolitaine de mai 2017, ci jointe.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Guide des démarches Participatives, le règlement et la fiche projet des Budgets Participatifs ci-annexés.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu le Guide des Démarches participatives ci-annexé ;
Vu le Règlement ci-annexé ;
Vu la fiche projet ci-annexée ;
Vu l'action 15.2 de l'Agenda 21 territorial de Floirac ayant pour objectif d'animer et développer les espaces de démocratie participative ;
Vu l'action 15.3 de l'Agenda 21 territorial de Floirac ayant pour objectif de poursuivre la gestion urbaine de proximité ;
Vu l'action 15.4 de l'Agenda 21 territorial de Floirac ayant pour objectif de co-construire nos évènements avec les partenaires et les habitants ;
Vu le projet de délibération de Bordeaux Métropole du 19 Mai 2017 ;
Vu l'avis des Commissions Réunies du 16 mai 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le Guide des Démarche Participatives.

APPROUVE le règlement des Budgets Participatifs.

APPROUVE la fiche projet des Budgets Participatifs.

| | |
|----------------------|------------|
| Nombre de votants : | 33 |
| Suffrages exprimés : | 32 |
| Pour : | 32 |
| Contre : | |
| Abstention : | 1 M. GELOS |

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 30 Mai 2017

Le Maire,



Jean-S. PUYOBRAU